

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200067189-20170412-2017104-DE

République Française Département de la Creuse

Accusé certifié exécutoire

Communauté de Communes CIATE Bourganeuf – Royère de Vass Vière ception par le préfet : 21/04/2017

Communauté de communes de la CIATE – Bourganeuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril 2017 - Délibération n° 2017/104

Objet: ACQUISITION DE BIENS MATERIELS AU SIVOM DE BOURGANEUF-ROYERE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE DISSOLUTION

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourganeuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 avril 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents:

MM. PACAUD - JUILLET - CHAUSSECOURTE - SARTY - MALPELET - JOUHAUD - CHAPUT - LALANDE -FASSOT - DESLOGES - SIMONET - AUBERT - GAUCHI - PARAYRE - DUGAY - ROYERE - MARTIN -CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – TOUZET - LAINE - GRENOUILLET - CALOMINE - LAGRANGE - DERIEUX - LABORDE - GAUDY -COUSSEIROUX - AUCOUTURIER - CONCHON - DOUMY - et Mmes BERNARD - LAURENT -JOUANNETAUD - PIPIER - SUCHAUD - DESSEAUVE - HYLAIRE - DUMEYNIE - BATTUT - CHENEVEZ -DEFEMME - PATAUD - LAPORTE.

Etaient excusés:

MM. ESCOUBEYROU - RIGAUD - MAZIERE - MARTINEZ - PEROT - SCAFONE - PAMIES - GAILLARD et MMES POUGET-CHAUVAT - COLON - POITOU - NOUAILLE.

Pouvoirs:

M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme CAPS a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME, Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY, M. GUILLAUMOT a donné pouvoir à M. LALANDE, Mme SPRINGER a donné pouvoir à M. CHAUSSADE.

Suppléances:

M. MALPELET représente M. ESCOUBEYROU - M. FASSOT représente M.GIRON - Mme DESSEAUVE représente Mme COLON - M. MEYER représente M. MARTINEZ - Mme CHENEVEZ représente M.PAMIES - M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants		
67	50	57		
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul
57	₽s .	=	-	-

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-12-30-001 du 30 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences exercées par le SIVOM de Bourganeuf Royère ;

Considérant les besoins identifiés en matériel par la Communauté de Communes CIATE Bourganeuf – Royère de Vassivière ;

M. le Président propose au Conseil communautaire de soumettre les offres suivantes d'acquisition de biens matériels au SIVOM de Bourganeuf – Royère dans le cadre de la procédure de dissolution du syndicat :

Matériels	Estimation	Proposition d'achat	Service destinataire
Tractopelle Fiat Hitachi Type FB110	10 000 €	10 000 €	Déchets
Renault Clio III	5 900 € mais	5 900 €	Tous services
	plancher 6 500 €		
Informatique: 6 PC 1 appareil photo, un	Néant	5 072.32 €	Administratif
serveur de messagerie et un serveur			
(3505.17 €)			
Téléphonie			
Mobilier: 4 bureaux avec caissons tiroirs,	Néant	500 €	Administratif
4 fauteuils, 3 meubles, tables et chaises			
salle de réunion et salle de repos			
Outillage : - Pistolet à graisse	50€	50€	Déchets et
- Poste à souder	100 €	100€	service
 Lot de scie/disqueuse 	300 €	300 €	technique
- Cric	250 €	250€	
- Chargeur batterie	50€	100 €	
- Perceuse	80€	80€	
- Disqueuse	30€	30€	
- Compresseur	300 €	300 €	
- Clé à choc et rallonge	100 €	100 €	
- Jeu de douilles à choc	30€	30€	
- Souffleur	100 €	200 €	
- Etabli	30€	Gratuité	
TOTAL	17 920 €	23 012,32 €	

Le Conseil communautaire :

- → valide les propositions d'achat présentées
- → autorise le Président à faire une offre de ce matériel au SIVOM de Bourganeuf Royère de Vassivière conformément aux montants précités.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.